



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

dépénalisation

Question écrite n° 8540

Texte de la question

M. François Rochebloine attire l'attention de M. le Premier ministre sur les propos divergents tenus par différents ministres concernant la dépénalisation et la législation des drogues douces. Alors que Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement et Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, se déclarent favorables à une dépénalisation, Mme le ministre de la jeunesse et des sports a exprimé son opposition à toute initiative allant dans ce sens. En conséquence, et au regard des effets désastreux de la drogue sur la santé publique, il souhaiterait connaître la position officielle du Gouvernement sur le sujet.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire attire l'attention du Premier ministre sur la position du Gouvernement concernant la prohibition des produits stupéfiants. Aucune modification de la législation en vigueur n'est actuellement envisagée. En revanche, le Gouvernement s'est fixé pour but d'encourager les actions de prévention et de développer les filières de soins apportées aux toxicomanes. Ainsi, la loi de finances pour 1998 prévoit une hausse de 3 % des crédits affectés à la lutte contre les toxicomanies.

Données clés

Auteur : [M. François Rochebloine](#)

Circonscription : Loire (3^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8540

Rubrique : Drogue

Ministère interrogé : Premier Ministre

Ministère attributaire : Premier Ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 janvier 1998, page 124

Réponse publiée le : 23 février 1998, page 1005